

Sommaire

1.....Édito

2 Dépendance : dernière chance ?

3.....AMF - AMF Assurances

3.....Gouvernance

4.....Séminaire AFCM - AMF

4.....AMF Assurances



Save the date !

**AG 2019 :
Le 27 mai 2019
à Disneyland Paris**



édito

Concentration et concentration

L'année qui vient de s'écouler a été marquée par une nouvelle phase de concentrations en particulier dans le secteur non lucratif conduisant à des groupes pouvant s'adresser au tiers de la population du pays.

Les regroupements de Paritaires (Malakoff Médéric Humanis) de Mutualistes (VYV), mixtes (Macif / Aesio, AG2R La Mondiale / Matmut) ne produisent pas les mêmes effets. On peut s'attendre donc à moyen terme à des évolutions très différentes.

La massification, sans diversification d'activités (concentration d'acteurs sur le même champ), implique une intégration rapide des entités et une fusion des moyens afin de parvenir à des gains de productivité nécessaires à la création de valeur.

A l'inverse, les regroupements d'opérateurs diversifiés offrent des capacités de développement accrues qui concourent au maintien et à la croissance des différentes entités. En termes de rentabilité, il n'y a pas de comparaison entre les deux approches.

Cela va créer des déséquilibres entre ces grands ensembles, car la clé de la réussite dans le secteur de l'assurance, amené à très fortement évoluer, dépendra de la faculté à mobiliser les ressources financières nécessaires pour combattre les risques concurrentiels et technologiques, innover dans les produits et les services et pour chercher de nouveaux relais de croissance...

Jean-Luc NODENOT
Président Directeur Général

> Dépendance : dernière chance ?

Difficile de savoir en ce début d'année si la Dépendance fera ou non l'objet d'une loi en 2019, à la suite d'une réforme programmée des retraites à l'issue très incertaine.

Le rééquilibrage nécessaire du financement de la Protection Sociale au bénéfice des actifs est en effet fortement contesté par les mouvements sociaux actuels, alors qu'il est très limité (non indexation des pensions, hausse de 1,7 % de la CSG).

Alors que dans la décennie à venir près de 8 millions de retraités vont bénéficier de leurs pensions, dans une France vieillissante dont les dépenses de santé seront croissantes, il paraît très improbable que nous puissions assister à la naissance d'un cinquième risque Dépendance au demeurant en grande partie financé sur le versant médical et médicosocial.

Il y a donc un vrai enjeu assurantiel pour la couverture de la part laissée à la charge des ménages (6 milliards d'euros) et en même temps une absence de marge de manœuvre qu'il convient de traiter.

En effet, l'explosion du coût des Complémentaires Santé ces dix dernières années qu'elle soit subie, 13 % de fiscalité ! (quand la Sécurité Sociale dérembourse, cela crée des entrées fiscales pour l'État) ou voulue (offre haut de gamme), en fait, le premier poste d'assurance des ménages. Dans ces conditions, proposer de façon facultative des offres Dépendance dites viagères n'a aucune chance de rencontrer

un public large pour des raisons économiques, leur coût étant équivalent à celui d'une Complémentaire Santé.

Généraliser la couverture Dépendance

Afin d'abaisser le coût d'une couverture Dépendance utile pour les classes moyennes, il faut remplir deux conditions :

La première nécessite de trouver les conditions d'une généralisation via une approche contractuelle par nature couvrante. La Complémentaire Santé est naturellement ce vecteur, car elle répond techniquement à une partie des besoins.

La seconde condition à remplir est celle du coût. La part d'aléas qui découle de ce risque peut être en partie traitée par une approche sous forme de garanties annuelles permettant de limiter les effets de surprovisionnement, dès lors que les droits des assurés sont protégés par des prestations définies réglementairement au sein d'un futur Contrat Responsable Santé Dépendance.

On ne peut éviter la question de l'âge de départ du versement des cotisations et deux approches peuvent se défendre soit dans un cadre intergénérationnel, soit intra-générationnel (solidarité entre seniors). Tout le monde peut mesurer la sensibilité de ce sujet, d'autant plus que le coût des Complémentaires Santé pour les 65 ans et plus atteint des niveaux à la limite du supportable.

Un enjeu majeur pour la Mutualité

L'approche précitée devrait être naturellement portée par le secteur non lucratif, Institutions de Prévoyance, Mutualité parce qu'elle répond à un objet social utile, nécessaire à leur cœur de clientèle, parce qu'elle correspond à une offre de services à la personne déjà préexistante et parce qu'elle permettrait de la développer et de l'enrichir (prévention, assistance, conventionnement d'établissements, EPADH mutualistes, ...).

Des mécanismes de réassurance peuvent être envisagés pour offrir à chacun des opérateurs, quelle que soit sa taille, la possibilité de répondre aux contraintes du cahier des charges, d'un futur Contrat Responsable Santé Dépendance.

Ce dossier est le dernier facteur de différenciation en particulier pour le mouvement mutualiste qui peut donner du sens à la logique de vie affichée dans l'accompagnement des adhérents, tout en consolidant le métier de Complémentaire Santé très largement fragilisé aujourd'hui aux yeux des pouvoirs publics en raison de la faible utilité sociale (standardisation des offres, marges, coûts actuariés) de l'absence d'innovation et dont l'avenir est aujourd'hui clairement menacé dans un périmètre compris entre l'accessoire à d'autres activités d'assurance et la vente à perte (à l'instar de l'activité en Collectives).

Pour la Mutualité, la baisse de crédibilité, en tant que mouvement

social, peut être enrayée en promouvant une réponse sociale articulée avec les attentes des Pouvoirs Publics et qui viendrait réparer les dégâts considérables induits par la position du mou-

vement mutualiste au regard des contrats séniors.

Au passage, apporter au gouvernement dans le contexte actuel une réponse socialement utile et

économiquement acceptable aurait une valeur politique dont les effets seraient salvateurs, à court et moyen terme... ■

➤ **AMF Assurances / AMF**

AMF Assurances connaîtra en 2019 une mutation complète en devenant une société du Groupe AG2R La Mondiale Matmut dédiée à des opérations d'assurance spécifiques "risques aggravés"... ou dédiée à des opérateurs de marché. Elle redeviendra une filiale à 100 % de la Matmut. La constitution et les ambitions du premier groupe d'assurance non profit français s'adressant à 18 millions de concitoyens nécessitait de s'appuyer sur les structures dont la notoriété, la puissance économique, l'efficacité, la qualité de gestion, l'appétence à l'innovation permettront de répondre dans les meilleures conditions aux évolutions fortes des métiers et des besoins en assurance vie et non-vie. Matmut sera le vecteur de l'assurance des biens vis-à-vis des particuliers et des entreprises. Bien entendu, la réponse affinitaire que constituait **AMF Assurances** vis-à-vis des fonctionnaires sera poursuivie et développée au sein de la Matmut dans le nouvel univers agents publics, de même que les partenariats mutualistes que nous souhaitons consolider et développer.

À la fin de l'année 2019, à l'issue des décisions des instances et de la régulation (ACPR), le portefeuille IARD (Auto, Habitation, ...) d'**AMF Assurances** sera ainsi transféré vers la Matmut.

Le contrat MPAP (Assistance et

Protection Juridique des agents publics) sera quant à lui transféré vers AMF SAM qui traitera au sein du Groupe la couverture des risques professionnels des fonctionnaires, et sera en charge de son développement.

A l'occasion des futures assemblées générales communes du Groupe AG2R la Mondiale Matmut, qui se dérouleront à Disneyland Paris le 27 mai 2019, un point important sera fait sur l'ensemble de ces évolutions, sur les perspectives et sur les résultats 2018 d'**AMF Assurances** et d'AMF SAM.

Dans un contexte difficile au plan de la croissance, **AMF Assurances** connaît après deux années déficitaires, un résultat positif de l'ordre de 4 M€, dû en particulier à une forte diminution des corporels graves.

AMF SAM connaît également un résultat positif de l'ordre de 260 K€, sans redressement du résultat technique en raison notamment d'une sinistralité élevée en Assistance et en Responsabilité des Comptables Publics.

Le Conseil d'Administration du 24 octobre 2018 a décidé de hausses de cotisations des comptables modérées y compris s'agissant de groupes dont le risque n'est plus assurable (Comptables Universitaires) dans la perspective d'une évolution du décret de 2008 relatif à l'apurement des débits. Même si la modification est loin

d'être acquise, le régime étant interrogé dans son ensemble, il est nécessaire pour la sécurité des agents comptables et l'assurabilité du risque, que nous obtenions des avancées au cours des années à venir.

➤ **Gouvernance**

Cette année quatre postes seront soumis au renouvellement au sein du Conseil d'Administration de l'AMF (voir Revue AMF info n° 42).

Les demandes de dossier de candidature devront être formulées, par courrier postal ou courriel, auprès du Secrétariat du Comité de Sélection et de Rémunérations de l'AMF⁽¹⁾, en temps utile, de manière à permettre le dépôt du dossier complet (dont production d'un extrait -bulletin n°3- de casier judiciaire), par les mêmes canaux⁽¹⁾, au plus tard le 31 mars 2019.

Les dossiers de candidature complets, reçus dans les délais impartis, seront examinés, en première instance, par le Comité de Sélection et de Rémunérations.

⁽¹⁾AMF
Comité de Sélection et de Rémunérations
C/o Madame Catherine LÉVÊQUE
111 rue du Château des Rentiers
CS 21324
75214 PARIS Cedex 13
c.leveque@amf.fr

> Séminaire AFCM / AMF



Le séminaire commun associant les deux Bureaux s'est tenu à Annecy du 20 au 22 septembre 2018. Il a permis de dresser le bilan des actions communes mais également d'évoquer l'assurabilité du risque RPP et le plan d'action 2019.

> AMF Assurances

Bien que le socle de garanties fondamentales reste encore largement prisé par les automobilistes, la personnalisation permet de mieux répondre aux attentes de tous en matière d'assurance.

C'est pourquoi le **Groupe Matmut** lance une nouvelle solution Auto qui apporte des réponses sur mesure aux besoins qui évoluent : usage du véhicule (mise en location, éco mobilité...), maintien de la mobilité, indemnisation renforcée du véhicule...

Applicable aux nouvelles souscriptions, cette offre **Auto 4D** est une gamme unique composée de 4 formules – Tiers, Tiers vol / incendie, Tous risques, Tous risques Plus –, proposant un tarif adapté à l'usage du véhicule et modulable grâce aux nombreuses options.

Et pour ceux qui privilégient l'usage du véhicule à la propriété, le **Groupe Matmut** en s'associant avec ARVAL propose désormais une offre dédiée à la Location Longue Durée de véhicules (LLD).

Offre Auto 4D + solution LLD : le **Matmut** confirme son dynamisme au sein de l'écosystème auto.

Agences **Matmut / AMF Assurances**

02 35 03 68 68

matmut.fr / agents-publics

AMF Assurances, SA au capital de 69.416.644 € entièrement libéré, 487 597 510 RCS ROUEN. Entreprise régie par le code des Assurances, 66 rue de Sotteville 76100 ROUEN.

Offre LLD proposée par Arval Service Lease réservée aux particuliers - SA au capital de 66 412 800 € - Immatriculée sous le n°352 256 424 RCS Paris - Siège social : 1, boulevard Haussmann - 75009 Paris - Siège administratif et commercial : 22, rue des Deux Gares - 92564 Rueil-Malmaison Cedex - Identifiant CE FR 68352256424 - ORIAS n° 07 022 411 (www.orias.fr).